

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recensement 2024 : l'évolution positive se poursuit

Le dernier recensement est à nouveau réjouissant pour la commune de Val-de-Travers. Avec une hausse de 45 habitants, notre collectivité retrouve sa population moyenne de 2017 et 2018. Le Conseil communal reste toutefois prudent et poursuivra sa politique active de promotion de la domiciliation et d'investissements raisonnés ces prochaines années.

Augmentation de la population : quelques chiffres

Après une hausse de 32 habitants en 2022, de 99 habitants en 2023, nous constatons une hausse de 45 habitants l'an dernier pour atteindre 10'675 personnes au 31 décembre 2024, soit une hausse de 0,42 % par rapport à 2023.

En examinant attentivement les données du recensement, nous pouvons observer que le solde du mouvement migratoire est positif : si 540 personnes ont quitté la commune (principalement pour des raisons d'emploi, de départ à l'étranger ou de logement, selon les réponses obtenues au travers d'un questionnaire), 618 nouvelles et nouveaux habitants ont posé leurs valises dans les différents villages de Val-de-Travers (spécialement pour des raisons d'emploi, d'agrandissement du ménage ou de logement également). En 2024, notre commune n'a accueilli qu'une seule personne de nationalité ukrainienne.

Ce solde de 78 personnes est contrebalancé par un mouvement naturel de la population (soit la différence entre le nombre de naissances et de décès) défavorable : l'an dernier, nous avons recensé 93 naissances et 126 décès, soit un solde négatif de 33 personnes.

Poursuite de la promotion de la domiciliation et des investissements pour renforcer l'attractivité

Depuis 2022, le Conseil communal travaille à la promotion de la domiciliation en collaboration avec le Canton. Ces mesures vont se poursuivre cette année avec de nouvelles présentations auprès des pendulaires directement dans les entreprises.

Cette politique volontariste s'accompagne de nombreux investissements. Si certains projets sont en cours de réalisation, comme la structure d'accueil extrafamilial à Couvet ou l'extension des réseaux de chauffage à distance, d'autres vont être lancés dans les prochaines semaines comme la traversée du village de Couvet. Le Conseil général sera aussi invité à se prononcer sur plusieurs autres crédits d'investissements ces prochains mois.

Le Conseil communal a pleinement conscience des enjeux communaux actuels mais également ceux à venir ces prochaines années ; il est néanmoins convaincu que les qualités naturelles et humaines de Val-de-Travers permettront à notre commune de continuer à avancer sereinement.

Val-de-Travers, le 6 février 2025

LE CONSEIL COMMUNAL

CONTACT | Benoît Simon-Vermot, conseiller communal
Administration, économie et protection de la population

+41 32 886 43 40 | benoit.simon-vermot@ne.ch

